



Notre réf.: 24626/2021/I/ONM/MQC/VAI-28&9

16 décembre 2021

Annexe: 1

Objet: **CORRIGENDUM** – Invitation à soumettre des candidatures pour les prix Vilho Väisälä (2022)Suite à donner: Soumettre les candidatures au Secrétaire général le **31 janvier 2022** au plus tard

Madame, Monsieur,

À sa [trente-septième session](#), le Conseil exécutif a institué le prix Vilho Väisälä destiné à récompenser des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation météorologiques. À sa [cinquante-sixième session](#), un second prix Vilho Väisälä a été créé pour couronner des travaux relatifs à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation dans les pays en développement. Les deux prix sont décernés à l'occasion de la Conférence technique sur les instruments et les méthodes d'observation météorologique et environnementale ainsi que d'une exposition d'instruments, que l'OMM organise tous les deux ans, et une récompense en espèces de 10 000 dollars É.-U. est remise au(x) lauréat(s) de chacun des prix.

Le Conseil est convenu que la prochaine sélection de lauréats se ferait lors de sa soixante-quinzième session, en 2022, conformément aux directives fixées, qui définissent notamment les critères d'attribution des prix et les modalités de présentation des candidatures. Nous joignons à la présente, à toutes fins utiles, le texte des directives visées.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai le plaisir de vous inviter à soumettre une candidature pour chacun des prix suivants:

- a) Le vingt-huitième prix Vilho Väisälä couronnant des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation (2022),
- b) Le neuvième prix Vilho Väisälä couronnant un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation dans les pays en développement (2022).

Les candidatures sont à remettre dès que possible et au plus tard le **31 janvier 2022**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Wenjian Zhang
pour le Secrétaire général

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents
Président et vice-présidents de l'INFCOM, président et vice-président du SC-MINT de l'INFCOM

ANNEXE DE LA DECISION 14 (EC-72)

Directives pour l'attribution des prix Vilho Väisälä

Ref.: 30361/2021-1.0 GS

1. **Prix Vilho Väisälä couronnant des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation**

Objet

L'objet de ce prix est d'encourager des travaux de recherche dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation et de stimuler l'intérêt pour ces recherches à l'appui des programmes de l'OMM.

Critères applicables

Le prix doit couronner un mémoire exceptionnel paru dans une revue scientifique ou le résumé d'une thèse de doctorat soutenue avec succès. Les critères à retenir sont:

- a) L'importance du sujet traité;
- b) L'originalité des idées et des méthodes présentées;
- c) Son utilité pour les programmes de l'OMM.

2. **Prix Vilho Väisälä couronnant un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation dans des pays en développement**

Objet

L'objet de ce prix est d'encourager et de stimuler le développement des capacités dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation à l'appui du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) dans des pays en développement.

Critères applicables

Le prix doit couronner un mémoire exceptionnel paru dans une revue scientifique ou un important rapport technique, un compte rendu de projet ou le résumé d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de maîtrise soutenu avec succès. Les critères à retenir sont:

- a) L'importance de la contribution apportée à la stabilité et à la fiabilité à long terme des observations météorologiques et des observations environnementales connexes effectuées dans des pays en développement;
- b) La pertinence de ce travail pour les systèmes d'observation des pays en développement;
- c) Son utilité pour les programmes et les principaux domaines prioritaires de l'OMM, ainsi que son incidence sur ceux-ci.

3. Présentation des candidatures

- a) Les représentants permanents des Membres de l'OMM sont invités à soumettre au Secrétaire général un maximum de deux candidatures accompagnées chacune des mémoires ou rapports correspondants, qui doivent avoir été publiés dans les 24 mois précédant l'année où le prix est attribué et ne pas avoir déjà été couronnés par un prix international; le titre du prix pour lequel chaque candidature est présentée doit être indiqué;
- b) Les mémoires ou rapports afférents à chaque candidature doivent être fournis sous forme électronique et dans une langue de travail de l'OMM (texte original ou traduction). Les déposants sont vivement encouragés à fournir ces mémoires ou rapports en anglais, mais si tel ne peut être le cas, ils doivent également déposer un précis exhaustif en anglais pour faciliter l'évaluation du dossier.

4. Sélection

- a) Le président du Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC-MINT) relevant de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM), après avoir consulté le président de l'INFCOM, invite trois éminents spécialistes des instruments et des méthodes d'observation à faire partie du jury pour les deux prix;
- b) Pour chaque prix, chacun des membres du jury alloue à chaque mémoire une note comprise entre 0 (note la plus basse) et 5 (note la plus haute) et communique au Secrétaire général la note ainsi attribuée. Il se base pour ce faire sur les trois critères définis aux points 1 et 2 ci-dessus, la même importance étant accordée à chacun d'entre eux;
- c) Pour chaque prix, le choix final du ou des lauréats est fixé par le Comité de sélection établi à cette fin par le Conseil exécutif pour une période de quatre ans. Le Comité est composé de trois membres ainsi que du président de l'INFCOM en sa qualité de membre de droit;
- d) Le Comité de sélection du Conseil exécutif peut ne pas recommander l'attribution d'un prix si aucun des mémoires ou rapports présentés n'est d'une qualité satisfaisante.

5. Nature des prix

Chaque prix comprend un diplôme, une médaille et une récompense en espèces d'un montant de 10 000 dollars des États-Unis; somme que peuvent se partager les co-auteurs d'un mémoire. Les prix sont attribués tous les deux ans.

6. Cérémonie de remise de prix

La cérémonie de remise des prix a lieu en principe lors de la Conférence technique de l'OMM sur les instruments et les méthodes d'observation météorologique et environnementale qui est organisée conjointement avec l'exposition d'instruments, équipements et services ayant trait à la météorologie et à la surveillance de l'environnement.
